



Q&R #1

Date: le 16 janvier 2014

Projet: Mise à niveau des commandes de la serre du bâtiment #1

Les soumissionnaires doivent s'assurer que leurs propositions soient basées sur la version la plus récente des documents de soumission publiés et prennent en considération les informations ci-dessous, incluant toute information déjà publiée lors d'amendements ou Q&Rs antérieurs.

Les propositions ne respectant pas cette exigence seront rejetées.

1. **Question:** Formulaire de soumission et d'acceptation: Item 6 - Est-ce juste de comprendre que les documents des points 6.1, 6.2 et 6.3 seront partis intégrant de l'entente contractuelle dès l'octroi du contrat?

Réponse: Oui

2. **Question:** Formulaire de soumission et d'acceptation: Item 6 – est-ce juste de comprendre que les spécifications de produits seront à soumettre avec le calendrier d'exécution après l'octroi du contrat?

Réponse: Oui

3. **Question:** Énoncé des travaux, 1.8 Permis: dois-je comprendre qu'il y a un permis de construction/rénovation à demander à la Municipalité de Fredericton pour l'exécution des travaux?

Réponse: Non, pas requis pour ce projet.

4. **Question:** Énoncé des travaux, 2.7 Venue des experts-conseils de Priva sur le chantier : « Deux experts-conseils de Priva ». Deux membres de notre personnel sont des techniciens Priva Certifiés qui peuvent en tout point remplir les conditions énumérées. De plus au soutien par téléphone, ils peuvent faire un soutien « logmeïn » quand le « set up » est disponible. Ceci dit, peuvent-ils agir à titre d'experts-conseils exécutant de travaux?

Réponse: Oui, s'ils sont des techniciens Priva certifiés.

TOUS LES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉS